

Quetigny, le 01 juillet 2020

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 30 JUIN 2020**

Etaient présents : Mr. R. DETANG, Mme. K. BOUZIANE LAROUCSI, Mr. K.SOUVANLASI, Mme. C.GOZZI, Mr. P.SCHMITT, Mme. I.PASTEUR, Mr. M. JELLAL, Mme. S.MUTIN, Mrs. M.LUCHIN, V.GNAHOUROU, Mme. P.BONNEAU, Mr. J.THOMAS, Mme. C.VANVOSTHUYSE, Mr. S.AWOUNOU, Mmes. S.PANNETIER, N.BINGGELI, V. BACHELARD, A.MALACLET, Mr. S.BOULOGNE, Mme. E.PREIONI VINCENT, MM. M.BAMBA, S.KENCKER, Mme. V.DOS SANTOS, Mr. B.MILLOT, Mmes. N. COMBELONGE (arrivée au point n°9), L.SACILOTTI, Mr. R.MAGUET

Était excusés : Mme O. LOURS (pouvoir à S.MUTIN), Mr. D.REUET (pouvoir à S.AWOUNOU)

**Secrétaire de séance : P.SCHMITT**

**27 présents – 29 votants**

### **DIRECTION GENERALE**

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 09 juin 2020
2. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres / Commission MAPA
3. Désignation des délégués de la commune auprès des établissements scolaires
4. Désignation des représentants au collège Jean Rostand et au lycée agricole
5. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

### **POLE OPTIMISATION DES RESSOURCES**

#### **Finances**

6. Approbation du compte de gestion 2019 - budget principal
7. Approbation du compte de gestion 2019 - budget annexe de la saison culturelle
8. Approbation du compte administratif 2019 - budget principal
9. Approbation du compte administratif 2019 - budget annexe de la saison culturelle
10. Affectation du résultat de l'exercice 2019
11. Budget primitif 2020 - budget principal
12. Budget primitif 2020 - budget annexe de la saison culturelle
13. Vote des taux de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe foncière sur le non bâti pour 2020
14. Concession d'aménagement SPLAAD – 4eme convention d'avance de trésorerie entre la ville de Quetigny et la SPLAAD
15. Subvention à l'association Créativ' – exercice 2020
16. Modification des tarifs de la restauration scolaire - 2020
17. Subvention annuelle à l'Association Sportive de Quetigny pour l'année 2020 – Projet de convention

## Ressources Humaines

18. Extension du RIFSEEP aux cadres d'emplois nouvellement éligibles
19. Instauration d'une prime exceptionnelle liée à la période de confinement
20. Modalités de remboursement des frais de repas dans le cadre des déplacements professionnels

## POLE POPULATION

### Actions éducatives

21. Micro Crèche « Les Moussaillons » - poursuite de l'activité

## INFORMATIONS DU MAIRE

- Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales : Marchés à Procédure Adaptée signée depuis le 09/06/2020, délivrance de concession au cimetière communal, règlement de frais et honoraires, louage de choses inférieur à 12 ans, renouvellements d'adhésions aux associations dont la commune est membre

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2020**

Décision :

**23 voix pour** : R. Detang, K. Bouziane Laroussi, K.Souvanlasy, C.Gozzi, P.Schmitt, I.Pasteur, M. Jellal, S.Mutin, M.Luchin, O.Lours, V.Gnahourou, P.Bonneau, J.Thomas, C.Vanvosthuyse, S.Awounou, S.Pannetier, N.Binggeli, V. Bachelard, D.Reuet, A.Malaclet, S.Boulogne, E.Preioni, M.Bamba

**5 abstentions** : S.Kencker, V.Dos Santos, B. Millot, L.Sacilotti, R.Maguet

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 09 juin 2020.

### **2. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES /COMMISSION MAPA**

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Le Conseil Municipal procède à l'élection à bulletin secret, et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Résultat du vote : 28 votants, 23 suffrages exprimés, 2 votes blancs, 3 votes nuls.

Liste Rémi DETANG : 20 voix soit 4 sièges

Liste Sébastien KENCKER : 3 voix soit 1 siège

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres / commission MAPA sont désignés comme suit :

Titulaires : P. SCHMITT, S. MUTIN, M. LUCHIN, V. GNAHOUROU, S. KENCKER ;

Suppléants : M. JELLAL, K. BOUZIANE, O. LOURS, V.BACHELARD, N.COMBELONGE.

### **3. DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Le Conseil Municipal est appelé à désigner ses représentants auprès des établissements scolaires de la Commune.

- **Ecoles maternelles et primaires** :

La Commune est représentée au sein de chaque Conseil d'école par :

- le Maire ou son représentant,
- un Conseiller Municipal désigné par l'Assemblée Délibérante.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner ses représentants pour :

♦ Le groupe scolaire les Aiguisons :

- école maternelle
- école élémentaire

Est proposée par la liste « Quetigny demain » : Catherine GOZZI

Catherine GOZZI obtient **23 voix pour** (R. Detang, K. Bouziane Laroussi, K.Souvanlasy, C.Gozzi, P.Schmitt, I.Pasteur, M. Jellal, S.Mutin, M.Luchin, O.Lours, V.Gnahourou, P.Bonneau, J.Thomas, C.Vanvosthuyse, S.Awounou, S.Pannetier, N.Binggeli, V. Bachelard, D.Reuet, A.Malaclet, S.Boulogne, E.Preioni, M.Bamba) et **5 voix contre** (S.Kencker, V.Dos Santos, B. Millot, L.Sacilotti, R.Maguet).

Le Conseil Municipal désigne Catherine GOZZI comme représentante au groupe scolaire les Aiguisons.

♦ Le groupe scolaire les Huches - François Mitterrand :

- école maternelle
- école élémentaire

Sont proposées :

Claire VANVOSTHUYSE par la liste « Quetigny demain » et Lucia SACILOTTI par la liste « Réinventons Quetigny »

Résultats :

Claire VANVOSTHUYSE obtient **23 voix pour** (R. Detang, K. Bouziane Laroussi, K.Souvanlasy, C.Gozzi, P.Schmitt, I.Pasteur, M. Jellal, S.Mutin, M.Luchin, O.Lours, V.Gnahourou, P.Bonneau, J.Thomas, C.Vanvosthuyse, S.Awounou, S.Pannetier, N.Binggeli, V. Bachelard, D.Reuet, A.Malaclet, S.Boulogne, E.Preioni, M.Bamba) et **5 voix contre** (S.Kencker, V.Dos Santos, B. Millot, L.Sacilotti, R.Maguet).

Lucia SACILOTTI obtient **5 voix pour** (S.Kencker, V.Dos Santos, B. Millot, L.Sacilotti, R.Maguet) et **23 voix contre** (R. Detang, K. Bouziane Laroussi, K.Souvanlasy, C.Gozzi, P.Schmitt, I.Pasteur, M. Jellal, S.Mutin, M.Luchin, O.Lours, V.Gnahourou, P.Bonneau, J.Thomas, C.Vanvosthuyse, S.Awounou, S.Pannetier, N.Binggeli, V. Bachelard, D.Reuet, A.Malaclet, S.Boulogne, E.Preioni, M.Bamba).

Le Conseil Municipal désigne Claire VANVOSTHUYSE comme représentante au groupe scolaire les Huches – François Mitterrand

♦ Le groupe scolaire la Fontaine aux Jardins :

- école maternelle
- école élémentaire

Est proposée : Annette MALACLET pour la liste « Quetigny demain »

Annette MALACLET obtient **23 voix pour** (R. Detang, K. Bouziane Laroussi, K.Souvanlasy, C.Gozzi, P.Schmitt, I.Pasteur, M. Jellal, S.Mutin, M.Luchin, O.Lours, V.Gnahourou, P.Bonneau, J.Thomas, C.Vanvosthuyse, S.Awounou, S.Pannetier, N.Binggeli, V. Bachelard, D.Reuet, A.Malaclet, S.Boulogne, E.Preioni, M.Bamba) et **5 voix contre** (S.Kencker, V.Dos Santos, B. Millot, L.Sacilotti, R.Maguet).

Le Conseil Municipal désigne Annette MALACLET comme représentante au groupe scolaire la Fontaine aux Jardins.

♦ L'école maternelle Nelson Mandela

Est proposé : Moulay JELLAL pour la liste « Quetigny demain »

Moulay JELLAL obtient **23 voix pour** (R. Detang, K. Bouziane Laroussi, K.Souvanlasy, C.Gozzi, P.Schmitt, I.Pasteur, M. Jellal, S.Mutin, M.Luchin, O.Lours, V.Gnahourou, P.Bonneau, J.Thomas, C.Vanvosthuyse, S.Awounou, S.Pannetier, N.Binggeli, V. Bachelard, D.Reuet, A.Malaclet, S.Boulogne, E.Preioni, M.Bamba) et **5 voix contre** (S.Kencker, V.Dos Santos, B. Millot, L.Sacilotti, R.Maguet).

Le Conseil Municipal désigne Moulay JELLAL comme représentant à l'école maternelle Nelson Mandela

♦ L'école élémentaire les Cèdres

Est proposée : Patricia BONNEAU pour la liste « Quetigny demain »

Patricia BONNEAU obtient **23 voix pour** (R. Detang, K. Bouziane Laroussi, K.Souvanlasy, C.Gozzi, P.Schmitt, I.Pasteur, M. Jellal, S.Mutin, M.Luchin, O.Lours, V.Gnahourou, P.Bonneau, J.Thomas, C.Vanvosthuyse, S.Awounou, S.Pannetier, N.Binggeli, V. Bachelard, D.Reuet, A.Malaclet, S.Boulogne, E.Preioni, M.Bamba) et **5 voix contre** (S.Kencker, V.Dos Santos, B. Millot, L.Sacilotti, R.Maguet).

Le Conseil Municipal désigne Patricia BONNEAU comme représentante à l'école élémentaire les Cèdres

#### **4. DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COLLEGE JEAN ROSTAND ET AU LYCEE AGRICOLE**

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Le Conseil d'Administration du Collège Jean Rostand est représenté par deux Conseillers Municipaux.

Le Conseil d'Exploitation du Lycée Agricole est représenté par 1 Conseiller Municipal.

##### - **Collège Jean Rostand**

Sont proposés par la liste « Quetigny demain » :

Représentants : Rémi DETANG, Moulay JELLAL

Suppléants : Annette MALACLET, Claire VANVOSTHUYSE

Les candidats obtiennent **23 voix pour** (R. Detang, K. Bouziane Laroussi, K.Souvanlasy, C.Gozzi, P.Schmitt, I.Pasteur, M. Jellal, S.Mutin, M.Luchin, O.Lours, V.Gnahourou, P.Bonneau, J.Thomas, C.Vanvosthuyse, S.Awounou, S.Pannetier, N.Binggeli, V. Bachelard, D.Reuet, A.Malaclet, S.Boulogne, E.Preioni, M.Bamba) et **5 voix contre** (S.Kencker, V.Dos Santos, B. Millot, L.Sacilotti, R.Maguet).

Le Conseil Municipal désigne Rémi DETANG et Moulay JELLAL comme représentants, et Annette MALACLET et Claire VANVOSTHUYSE comme suppléantes au Conseil d'Administration du collège Jean Rostand

- **Lycée Agricole**

Est proposé par la liste « Quetigny demain » : Rémi DETANG

Rémi DETANG obtient **23 voix pour** (R. Detang, K. Bouziane Laroussi, K.Souvanlasy, C.Gozzi, P.Schmitt, I.Pasteur, M. Jellal, S.Mutin, M.Luchin, O.Lours, V.Gnahourou, P.Bonneau, J.Thomas, C.Vanvosthuyse, S.Awounou, S.Pannetier, N.Binggeli, V. Bachelard, D.Reuet, A.Malaclet, S.Boulogne, E.Preioni, M.Bamba) et **5 voix contre** (S.Kencker, V.Dos Santos, B. Millot, L.Sacilotti, R.Maguet).

Le Conseil Municipal désigne Rémi DETANG comme représentant au Conseil d'Exploitation du Lycée agricole.

**5. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : Unanimité

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter à mains levées

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit que, dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), dont les membres sont désignés pour la durée du mandat municipal.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, cette commission est composée de huit commissaires.

Les huit commissaires titulaires, ainsi que huit commissaires suppléants, sont désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques sur la base d'une liste proposée en nombre double par le Conseil Municipal.

A ce titre, le Conseil Municipal a établi une liste composée de :

- 16 contribuables qui seront proposés comme commissaires titulaires ;
- 16 contribuables qui seront proposés comme commissaires suppléants.

**TITULAIRES**

- 1 - Jean-Claude GERMON
- 2 - Chantal GRUE
- 3 - Gaston ETIEVANT
- 4 - Gérard ROGUIER
- 5 - Mireille GAUTHIER
- 6 - Gilles LAMBERT
- 7 - Yannick GEORGEL
- 8 - Eliane DIAWARA
- 9 - Patrick BERTHELOT
- 10 - Daniel NICOLARDOT
- 11 - Dominique BONIN
- 12 - Thierno NDIAYE
- 13 - Majdid TAYEBI
- 14 - Michel MANUELLIAN
- 15 – Virginie DOS SANTOS
- 16 – Sébastien KENCKER

## **SUPPLEANTS**

- 1 - Michèle RAMEAU
- 2 - Jean-Luc LEQUERE
- 3 - Roger DUPAQUIER
- 4 - Jean-Michel MENESCLOU
- 5 - Alain SAVINSKI
- 6 - Philippe HERTWIG
- 7 - Annie RAYNAL
- 8 - Lionel LE GOAVEC
- 9 - Pascale BOULEZ
- 10 - Catherine METTETAL
- 11 - Yves LIEGEON
- 12 - Geneviève GOURDON
- 13 - Régine MAGUET
- 14 - Lucia SACIOTTI
- 15 – Naima COMBELONGE
- 16 – Benoît MILLOT

## **POLE OPTIMISATION DES RESSOURCES**

### **FINANCES**

#### **6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : I.PASTEUR, Adjointe déléguée aux finances, au développement économique et à la tranquillité publique

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion établi pour l'exercice 2019 par le Comptable assignataire de la Ville pour le budget principal de la Ville de Quetigny.

#### **7. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET ANNEXE DE LA SAISON CULTURELLE**

Rapporteur : I.PASTEUR, Adjointe déléguée aux finances, au développement économique et à la tranquillité publique

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion établi pour l'exercice 2019 par le Comptable assignataire de la Ville pour le budget principal de la Ville de Quetigny.

## 8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : I.PASTEUR, Adjointe déléguée aux finances, au développement économique et à la tranquillité publique

Décision :

**22 voix pour** : K. Bouziane Laroussi, K.Souvanlasy, C.Gozzi, P.Schmitt, I.Pasteur, M. Jellal, S.Mutin, M.Luchin, O.Lours, V.Gnahourou, P.Bonneau, J.Thomas, C.Vanvosthuyse, S.Awounou, S.Pannetier, N.Binggeli, V. Bachelard, D.Reuet, A.Malaclet, S.Boulogne, E.Preioni, M.Bamba

**5 voix contre** : S.Kencker, V.Dos Santos, B. Millot, L.Sacilotti, R.Maguet

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2019 du budget principal de la Ville qui fait apparaître, au 31 décembre 2019, les résultats de clôture suivants :

RESULTAT 2019		
<b>1) Résultat section de fonctionnement</b>		<b>6 018 158,35</b>
2 ) Solde brut d'investissement	-	3 452 135,36
3) Solde des Restes à Réaliser	-	545 274,11
<b>4) Solde net d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>3 997 409,47</b>
<b>5) Résultat global de clôture</b>		<b>2 020 748,88</b>
6) Fonds de roulement		2 566 022,99

## 9. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ANNEXE DE LA SAISON CULTURELLE

Rapporteur : I.PASTEUR, Adjointe déléguée aux finances, au développement économique et à la tranquillité publique

Décision :

**24 voix pour** : K. Bouziane Laroussi, K.Souvanlasy, C.Gozzi, P.Schmitt, I.Pasteur, M. Jellal, S.Mutin, M.Luchin, O.Lours, V.Gnahourou, P.Bonneau, J.Thomas, C.Vanvosthuyse, S.Awounou, S.Pannetier, N.Binggeli, V. Bachelard, D.Reuet, A.Malaclet, S.Boulogne, E.Preioni, M.Bamba, L.Sacilotti, R.Maguet

**4 voix contre** : S.Kencker, V.Dos Santos, B. Millot, N.Combelonge

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de la Saison culturelle qui fait apparaître, au 31 décembre 2019, les résultats de clôture suivants :

RESULTAT 2019		
<b>1) Résultat section de fonct</b>	<b>-</b>	<b>252,63</b>
2 ) Solde brut d'inv		-
3) Solde des RAR		-
<b>4) Solde net d'inv</b>		<b>-</b>
<b>5) Résultat global de clôture</b>	<b>-</b>	<b>252,63</b>
<b>Fonds de roulement</b>	<b>-</b>	<b>252,63</b>

## **10. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019**

Rapporteur : I.PASTEUR, Adjointe déléguée aux finances, au développement économique et à la tranquillité publique

Décision :

**27 voix pour** : R.Detang, K. Bouziane Laroussi, K.Souvanlasy, C.Gozzi, P.Schmitt, I.Pasteur, M. Jellal, S.Mutin, M.Luchin, O.Lours, V.Gnahourou, P.Bonneau, J.Thomas, C.Vanvosthuyse, S.Awounou, S.Pannetier, N.Binggeli, V. Bachelard, D.Reuet, A.Malaclet, S.Boulogne, E.Preioni, M.Bamba, S.Kencker, V.Dos Santos, B. Millot, N.Combelonge

**2 voix contre** : L.Sacilotti, R.Maguet

Le Conseil Municipal affecte le résultat de l'exercice 2019 comme suit :

Le résultat de la section de fonctionnement est affecté au financement de la section d'investissement (compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé) à hauteur de 3 997 409,47 €.

La part du résultat non affectée en section d'investissement, soit 2 020 748,88 €, est inscrite en recettes de fonctionnement au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté.

## **11. BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : I.PASTEUR, Adjointe déléguée aux finances, au développement économique et à la tranquillité publique

Décision :

**23 voix pour** : R.Detang, K. Bouziane Laroussi, K.Souvanlasy, C.Gozzi, P.Schmitt, I.Pasteur, M. Jellal, S.Mutin, M.Luchin, O.Lours, V.Gnahourou, P.Bonneau, J.Thomas, C.Vanvosthuyse, S.Awounou, S.Pannetier, N.Binggeli, V. Bachelard, D.Reuet, A.Malaclet, S.Boulogne, E.Preioni, M.Bamba

**2 voix contre** : L.Sacilotti, R.Maguet

**4 abstentions** : S.Kencker, V.Dos Santos, B. Millot, N.Combelonge

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif du Budget principal de la Ville de Quetigny pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- En section de fonctionnement au montant de 14 805 061,88 € ;
- En section d'investissement au montant de 8 045 112,04 €.

## **12. BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE DE LA SAISON CULTURELLE**

Rapporteur : I.PASTEUR, Adjointe déléguée aux finances, au développement économique et à la tranquillité publique

Décision :

**25 voix pour** : R.Detang, K. Bouziane Laroussi, K.Souvanlasy, C.Gozzi, P.Schmitt, I.Pasteur, M. Jellal, S.Mutin, M.Luchin, O.Lours, V.Gnahourou, P.Bonneau, J.Thomas, C.Vanvosthuyse, S.Awounou, S.Pannetier, N.Binggeli, V. Bachelard, D.Reuet, A.Malaclet, S.Boulogne, E.Preioni, M.Bamba, L.Sacilotti, R.Maguet

**4 abstentions** : S.Kencker, V.Dos Santos, B. Millot, N.Combelonge

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif du Budget annexe de la Saison culturelle pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- En section de fonctionnement au montant de 115 402,63 €.



### **13. VOTE DES TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LE BATI ET DE LA TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI POUR 2020**

Rapporteur : I.PASTEUR, Adjointe déléguée aux finances, au développement économique et à la tranquillité publique

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal décide de fixer le produit attendu de la fiscalité directe à 5 211 499 € pour l'année 2020 et de voter les taux d'imposition applicables en 2020 aux niveaux suivants, inchangés par rapport à l'année précédente :

- **Taxe foncière (bâti) : 21,18 %**
- **Taxe foncière (non bâti) : 63,14 %**

### **14. CONCESSION D'AMENAGEMENT SPLAAD – 4<sup>EME</sup> CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE ENTRE LA VILLE DE QUETIGNY ET LA SPLAAD**

Rapporteur : I.PASTEUR, Adjointe déléguée aux finances, au développement économique et à la tranquillité publique

Décision :

**27 voix pour** : R.Detang, K. Bouziane Laroussi, K.Souvanlasy, C.Gozzi, P.Schmitt, I.Pasteur, M. Jellal, S.Mutin, M.Luchin, O.Lours, V.Gnahourou, P.Bonneau, J.Thomas, C.Vanvosthuyse, S.Awounou, S.Pannetier, N.Binggeli, V. Bachelard, D.Reuet, A.Malaclet, S.Boulogne, E.Preioni, M.Bamba, S.Kencker, V.Dos Santos, B. Millot, N.Combelonge

**2 voix contre** : L.Sacilotti, R.Maguet

Le Conseil Municipal approuve une quatrième convention d'avance de trésorerie à intervenir entre la Ville de Quetigny et la SPLAAD d'un montant de 2 millions d'euros.

### **15. SUBVENTION A L'ASSOCIATION CREATIV – EXERCICE 2020**

Rapporteur : I.PASTEUR, Adjointe déléguée aux finances, au développement économique et à la tranquillité publique

Décision : Unanimité

L'article 20 des statuts de l'association CREATIV prévoit que ses membres peuvent contribuer au financement de l'association, au moyen notamment d'une participation financière au budget annuel.

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention annuelle de 22 535 € à l'association CREATIV, au titre de l'exercice 2020.

### **16. MODIFICATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE - 2020**

Rapporteur : I.PASTEUR, Adjointe déléguée aux finances, au développement économique et à la tranquillité publique

Décision : Unanimité

En raison des difficultés économiques attendues en conséquence de la crise sanitaire générée par la pandémie de COVID-19, le Conseil Municipal décide de modifier les grilles tarifaires de la restauration scolaire, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2020, en application des principes suivants :

- Gratuité pour les familles bénéficiant du tarif plancher ;
- - 50 % pour les familles qui se situent entre le plancher et le plafond ;
- - 10 % pour les familles facturées sur la base du tarif plafond.

## **17. SUBVENTION ANNUELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DE QUETIGNY POUR L'ANNEE 2020 – PROJET DE CONVENTION**

Rapporteur : I.PASTEUR, Adjointe déléguée aux finances, au développement économique et à la tranquillité publique

Décision : Unanimité

Le Conseil municipal autorise l'attribution à l'Association Sportive de Quetigny une subvention annuelle d'un montant maximum de 248 627 € au titre de l'exercice 2020, et autorise le Maire à signer la convention annuelle qui précise l'objet de cette subvention, ainsi que les conditions de son versement et de son utilisation.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **18. EXTENSION DU RIFSEEP AUX CADRES D'EMPLOIS NOUVELLEMENT ELIGIBLES**

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : Unanimité

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) a été instauré au sein de la commune le 1<sup>er</sup> octobre 2019, par délibération du Conseil Municipal 25 juin 2019, pour les grades et cadres d'emplois qui pouvaient en être bénéficiaires.

Le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 apporte des modifications au décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié, pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Ces modifications établissent de nouvelles équivalences avec les grades et cadres d'emplois de la fonction publique d'état, qui permettent l'ouverture du RIFSEEP à des grades et cadres d'emplois territoriaux jusqu'à présent non éligibles.

D'autre part, deux arrêtés du 23 décembre 2019 revalorisent le plafond réglementaire de l'IFSE transposable au cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs.

Le Conseil Municipal approuve l'extension du RIFSEEP, avec une mise en œuvre effective au 1<sup>er</sup> septembre 2020, dans le périmètre de l'ensemble des dispositions et modalités instaurées par la délibération du 25 juin 2019.

### **19. INSTAURATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE LIEE A LA PERIODE DE CONFINEMENT**

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : Unanimité

Le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 introduit la possibilité de verser une prime exceptionnelle aux agents de la fonction publique de l'état et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Selon ledit décret, cette prime, non reconductible, peut être versée aux agents particulièrement mobilisés, pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.

Le Conseil Municipal approuve l'instauration de cette prime exceptionnelle pour les agents de la collectivité.

## **20. MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS DANS LE CADRE DES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS**

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : Unanimité

Le décret n° 2020-689 du 4 juin 2020, modifiant le décret n° 2001-654, autorise l'organe délibérant de la collectivité à effectuer le remboursement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels des collectivités locales aux frais réels, sur production des justificatifs de paiement et dans la limite d'un montant maximum de 17,50 €.

Le Conseil Municipal approuve la mise en place de ce remboursement aux frais réels.

## **POLE POPULATION**

### **ACTIONS EDUCATIVES**

#### **21. MICRO CRECHE « LES MOUSSAILLONS »- POURSUITE DE L'ACTIVITE**

Rapporteur : Moulay JELLAL, Adjoint délégué à l'action éducative

Décision : Unanimité

Par délibération en date du 21 janvier 2020, le Conseil Municipal a confié à la SAS Léo Lagrange Petite Enfance Aura Nord la réservation de 10 places d'accueil collectif 0-4 ans pour la période du 01/01/2020 au 30/06/2020, dans l'attente de la mise en place d'une consultation formalisée.

Le Conseil Municipal décide de renouveler la réservation des 10 places d'accueil collectif 0-4 ans auprès de la SAS Léo Lagrange Petite Enfance Aura Nord, gestionnaire de la micro-crèche Les Moussailons, pour la période du 01/07/2020 au 31/07/2020, au prix de 560 € TTC mensuel par place et d'autoriser le Maire à signer tout document permettant de formaliser cet engagement.

### **INFORMATIONS DU MAIRE**

- Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales : Marchés à Procédure Adaptée signée depuis le 09/06/2020, délivrance de concession au cimetière communal, règlement de frais et honoraires, louage de chose inférieur à 12 ans, renouvellements d'adhésions aux associations dont la commune est membre